
La théorisation sémiotique des modalités et le statut de la vérité*

Sémir Badirⁱ

Résumé Le présent article se propose de relire de manière dynamique quatre textes de Greimas contenus dans *Du sens II* et consacrés à la théorisation sémiotique des modalités. On montre d'abord de quelle façon cette théorisation se rattache aux progrès de la sémiotique narrative et dans quelle direction elle l'oriente. On s'attache ensuite à expliciter les problèmes qu'elle soulève à propos de la définition des modalités, de leur typologie et de leurs désignations métalinguistiques. Enfin, étant donné que cette théorisation rencontre dans ces textes des intérêts propres à la théorie de la logique (à laquelle la notion même de modalité est empruntée), on cherche à accorder à la notion de vérité un statut qui soit compatible avec la théorie sémiotique. On distingue à cet effet une vérité énoncée par défaut et des énonciations modales (aléthiques et épistémiques, non moins qu'axiologiques et fiduciaires) de la vérité.

Mots-clés : modalité ; vérité ; fonction référentielle ; modalisation ; sémiotique narrative.

* DOI: <https://doi.org/10.11606/issn.1980-4016.esse.2024.225373>.

ⁱ Directeur de recherches du Fonds National Belge de la Recherche Scientifique (FRS-FNRS) à l'Université de Liège, Belgique. E-mail : semir.badir@uliege.be. ORCID : <https://orcid.org/0000-0001-5744-7071>.

Présentation générale

Dans l'œuvre de Greimas, la théorisation des modalités tient une place assez bien définie : elle est conduite dans quatre textes contenus dans *Du sens II* (Greimas, 1983). L'écriture de ces textes s'est échelonnée sur une décennie, entre 1974 et 1983¹. La référence de publication originale concernant le texte qui suit ces quatre-là dans le livre date de 1973, ce qui laisse bien supposer qu'un ensemble se referme avec le précédent.

Si ces quatre textes présentent une cohérence thématique, pour autant ils ne sont pas sans lien avec les autres textes repris dans le volume. Ils forment une séquence dans une élaboration plus large dont l'Introduction dans *Du sens II* a cherché à retracer les jalons. Deux articulations méritent d'être soulignées. D'une part, les réflexions théoriques sur les modalités dépendent de concepts élaborés dans le cadre de la sémiotique narrative ; d'autre part, les modalités servent à l'étude d'autres objets, comme en témoignent les deux derniers textes (sur le défi et la colère) contenus dans le volume. Deux statuts sont ainsi attribuables aux modalités : (i) dans les quatre textes retenus, elles servent de cible à la réflexion sémiotique ; (ii) dans des publications ultérieures, elles deviennent des concepts sémiotiques à la source d'analyses nouvelles.

De par leur appellation, il est évident cependant que les modalités sont redevables également d'une importation conceptuelle. La logique fournit au sémioticien, comme elle l'a fait en maintes occasions, une problématique ainsi que le lexique afférent. L'ascendance logicienne sur les modalités se conçoit d'autant mieux que la linguistique, autre grande pourvoyeuse de questions théoriques pour le sémioticien, se trouvait à la traîne à propos de celle-ci². On relèvera ainsi des emprunts lexicaux — *aléthique, boulestique, déontique, épistémique* — relatifs aux catégories modales. Ces emprunts façonnent un cadre de pensée pour la réflexion de Greimas. Les modalités aléthiques (c'est-à-dire relatives à la vérité), en particulier, vont durablement retenir son attention. Greimas (1983, p. 79) marque certes une « différence de traitement » entre la logique et l'approche de la sémiotique discursive, mais le traitement en question laisse intact l'héritage des catégorisations modales elles-mêmes. Ceci mérite d'autant plus d'être noté que les travaux linguistiques, plus tardifs, vont

¹ Pour la première date, je me réfère à l'introduction d'Ivan Darrault (1976, p. 3) au volume de *Langage* dédié aux modalités. Tous les articles de ce volume, dont le premier de ceux de Greimas repris dans *Du sens II*, ont fait l'objet d'un exposé dans le cadre du séminaire dirigé par Greimas à l'EHESS durant l'année 1974-1975.

² Les travaux linguistiques sur les modalités ne remontent pas, semble-t-il, au-delà de la fin des années 1960 (voir Depraetere 2015).

abandonner une partie de ces dénominations et requalifier les catégories modales dans le cadre de l'analyse de phénomènes linguistiques³.

Greimas soutient que sa démarche est hypothético-déductive mais celle-ci est soumise, en réalité, à des contingences dues à l'état d'élaboration de la théorie en sémiotique narrative et aux sources particulières, sans qu'elles soient nommées avec précision, auxquelles elle s'approvisionne. Le parcours accompli par les quatre textes montre ainsi un cheminement argumentatif non linéaire, fait de reprises et d'insistances, à l'image d'une route de montagne en lacets. Même si les modalités y sont l'objet principal d'investigation, l'horizon de leur utilisation dans un cadre plus large et orienté par l'hypothèse narrative demeure contraignant. La part implicite contenue dans ces textes rend la lecture, reconnaissons-le, particulièrement ardue, surtout avec le recul du temps. À la différence de la majorité des travaux de Greimas, ceux-ci ne prennent en effet appui sur aucun objet textuel d'étude mais laissent librement cours à la spéculation théorique.

Avant d'entrer dans une lecture plus approfondie, simplement pour donner aux lecteurs l'occasion de voir sur quoi se fonde ma lecture, je mentionnerai quelques liens identifiables entre la réflexion de Greimas sur les modalités et le cadre sémiotique plus général. Je pointerai ensuite du doigt des difficultés apparentes dans le développement déductif.

1) Le motif premier de l'investigation modale en sémiotique narrative est sans doute à chercher du côté de l'articulation entre acte et compétence. La compétence est considérée comme une modalisation de l'acte en vertu de ce que celui-ci présuppose. L'analyse modale proposée par Greimas est celle d'un « *être du faire* » (Greimas, 1983, p. 70), soit une modalisation de *faire par être*.

2) L'analyse narrative distribuant un énonciateur et un énonciataire serait également l'effet d'une modalisation. Celle-ci repose sur la dissociation de l'*être* objet avec un *être* modalisateur, soit *être* modalisant *être* (Greimas, 1983, p. 71-72). Le sujet énonciateur fait état des choses, le sujet énonciataire sanctionne l'énoncé ainsi produit en tant que vrai, faux, mensonger, secret, manifeste ou latent par une modalisation de son état.

3) Le destinataire réalise quant à lui une « performance cognitive » (Greimas, 1983, p. 75), assimilable à un *faire-être*, qui exerce sur l'actant-sujet une action de persuasion, rendue équivalente à un *faire-croire*.

4) L'actant-sujet est également investi par de nombreuses modalisations, dont celles d'un *vouloir-faire* et d'un *devoir-faire* qui l'inaugurent comme

³ Pour une synthèse voir Portner (2009, p. 140) ; Le Querler (2022).

sujet, sa compétence se traduisant par un *savoir-faire* et un *pouvoir-faire* (Greimas, 1983, p. 81).

Les correspondances qu'on vient d'évoquer relient les textes portant sur les modalités aux deux précédents dans *Du sens II*. Les usages répétés du carré sémiotique et la présence de fonctions rédigées dans un langage formulaire servent de base théorique dans les uns et les autres. On trouve par exemple, à la fin du second de nos quatre textes (1983, p. 100), une formule modale de la valeur — « V = me (s) »⁴ —, dont la notion était appelée par celle d'objet de valeur à laquelle est consacré le texte ouvrant le volume.

La démarche hypothético-déductive, comme elle est mise en avant surtout dans le premier texte, laisse supposer quatre combinaisons modalisatrices entre *être* et *faire* (Greimas, 1983, p. 71) :

faire modalisant *être*
faire modalisant *faire*
être modalisant *être*
être modalisant *faire*

Cependant, il n'est pas aisé de déterminer le statut des verbes mis en italiques dans ces formules. À la lecture de tel ou tel passage, trois hypothèses semblent pouvoir être tenues, quoiqu'aucune ne donne de résultat cohérent.

Hypothèse (1) : *être* et *faire* sont employés selon l'usage ordinaire. Cette hypothèse est directement mise à mal par le fait que *être* n'est pas attesté en français en tant que verbe modal.

Hypothèse (2) : *être* et *faire* sont employés dans un sens métalinguistique. Il est évident dans ce cas qu'il faudrait distinguer entre *être* et *faire* comme verbes modaux et *être* et *faire* comme prédicats. Or c'est au contraire en raison de leur confusion que la catégorie de « *être* modalisant *être* » peut être traitée sous la forme simple *être* vs *paraître* (avec leurs sous-contraires) (Greimas, 1983, p. 72), là où on serait en droit d'attendre *être être* vs *être ne pas être*, selon un modèle appliqué par ailleurs, notamment à la page suivante, entre *faire faire* et *faire ne pas faire* (et sous-contraires), soit la catégorie de « *faire* modalisant *faire* » (1983, p. 73).

Hypothèse (3) : *être* et *faire*, dans leurs fonctions modales, sont utilisés comme des substantifs déverbaux. Tel est le sens que donne Greimas à *être* modalisant *faire* : la compétence serait « d'une certaine manière "l'être du faire" » (avec les guillemets de l'auteur ; 1983, p. 70). Cette paraphrase n'est toutefois

⁴ Qu'on lira, en langue ordinaire, de cette façon : une valeur correspond à une structure modale par laquelle le mode d'existence d'une grandeur sémique quelconque est affecté par une modalité.

intuitivement plausible que pour l'être. Le faire modalisateur ou « modalisation factitive » (Greimas, 1983, p. 74) correspond difficilement à un faire de l'être ou à un faire du faire. L'examen de cette éventualité « difficile à cerner » (*ibid.*) est au demeurant reportée par l'auteur sous bénéfice d'un approfondissement.

Les liens conceptuels établis entre le champ des modalités et les notions propres à la sémiotique narrative, d'une part, les difficultés d'interprétation liées à la démarche hypothético-déductive proclamée, d'autre part, sont les signes d'une pensée qui se cherche. Peu à peu, le traitement théorique va s'affranchir de ces garde-fous et doter la thématique modale d'une certaine autonomie. Des ponts demeurent prévus en vue d'une théorie d'ensemble, et le traitement reste largement tributaire des moyens d'analyse propres à la sémiotique narrative (du carré sémiotique, en particulier), mais les questions abordées par chaque texte montrent l'intérêt que Greimas accorde en propre au fonctionnement modal et leur résolution entend illustrer ce que peut apporter une saisie sémiotique.

Dans la suite du présent article, je vais d'abord proposer un résumé de chacun de ces textes (section 1), présenter ensuite une synthèse critique (section 2), avant de revenir enfin, en guise de contribution personnelle aux questions abordées par Greimas, sur une notion qui a pu leur servir de fil thématique : la vérité (section 3).

1. Présentation plus détaillée des textes

1.1 Premier texte : « Pour une théorie des modalités »

La notion d'acte, plus particulièrement d'acte de langage (équivalant à l'énonciation d'un énoncé), sert de point de départ. La définition qui en est proposée — *ce qui fait être* — pose une distinction inaugurale entre *être* et *faire* ainsi qu'un rapport de modalisation (*faire être*) entre ces deux prédicats. La présence même de ce rapport invite à considérer la possibilité de trois autres rapports prédicatifs (*faire faire, être faire, être être*), ouvrant ainsi un champ d'investigation. Chaque rapport prédicatif est alors soumis à une analyse sémantique en fonction du modèle offert par le carré sémiotique. Les traductions métalinguistiques des termes du carré suggèrent des correspondances à faire avec des types spécifiques de catégorisation modale (modalités véridictoires, modalités factitives) et leur donnent un usage dans le cadre de la sémiotique narrative.

Un de ces rapports, *l'être du faire* est appelé à un approfondissement modal. Dans la mesure où il correspond à la compétence cognitive du sujet, il se décline en différents modes d'existence ou « surmodalisations ». Quatre nouvelles modalités sont à considérer : *vouloir, devoir, pouvoir, savoir*. Chacune ayant été soumise à l'analyse d'un carré sémiotique, la question se pose de leur

confrontation en termes de conformité (et de complémentarité) ou à l'inverse de contradiction (et de contrariété).

La notion de vérité intervient à deux reprises dans ce développement. Dans un premier temps, elle est exploitée sous la forme de « modalités véridictoires » selon lesquelles « un énoncé modal d'état ayant pour sujet S_1 est susceptible de modifier tout autre énoncé d'état produit et présenté par le sujet S_2 » (Greimas, 1983, p. 71), soit des modalisations d'*être* par *être*. L'énoncé d'état est ainsi modalisable comme vrai ou faux, secret ou mensonger, manifeste ou latent. On peut reconnaître ici, suivant le cadre offert par la sémiotique narrative, la sanction d'un destinataire. Greimas y affirme l'internalisation des conditions de vérité, économie étant faite « de tout référent extérieur » (Greimas, 1983, p. 73). Dans un second temps, la notion affleure dans les « modalités aléthiques » (dès lors que celles-ci, en logique, sont relatives à la vérité d'un énoncé), sans être thématifiée en tant que telle. Les modalités aléthiques sont traduites en *devoir-être* et *pouvoir-être*, soit des surmodalisations d'*être* par *être*. Par exemple, la *nécessité* (équivalant en logique à une vérité en tous les cas) rend conformes *devoir-être* et *ne pas pouvoir ne pas être*.

1.2 Deuxième texte : « De la modalisation de l'être »

Deux hypothèses sous-jacentes au premier texte sont abandonnées dans le deuxième. D'une part, la modalisation de l'être n'est plus dépendante d'*être*, de sorte que les « surmodalisations » par *vouloir*, *devoir*, *pouvoir* et *savoir* y sont tenues pour des modalisations tout court. D'autre part, la modalisation de l'être ne correspond plus seulement aux modalités aléthiques mais s'étend également à la logique déontique. Il s'ensuit que les traductions métalinguistiques de prédicats modalisés proposées dans le premier texte trouvent des paraphrases axiologiques dans celui-ci. Par exemple, la *nécessité* comme *devoir-être* devient *indispensable*, tandis que la *nécessité* comme *ne pas pouvoir ne pas être* est désormais traduite par *inéluçtable*. Quant à la notion de vérité, elle est reliée cette fois à la modalisation d'*être* par *savoir* en se laissant traduire par *véritable*. Cette axiologisation sémantique permet en outre de distinguer plus nettement l'approche sémiotique de celle de la logique : là où les termes métalinguistiques employés en logique se rapportent au prédicat objectivé (débrayé), ceux choisis par le sémioticien cherchent à saisir l'objet en tant qu'il est investi d'une valeur par le sujet d'état. On observera au passage que la catégorie axiologique, ou thymique, subsume ici toute différenciation modale, parti-pris audacieux dont un Claude Zilberberg (2006) exploitera à fond le potentiel théorique.

1.3 Troisième texte : « Le contrat de véridiction »

L'existence de deux points de vue, l'un tendant vers l'usage logique, l'autre suscité par l'approche sémiotique, est à nouveau ce qui anime, dans le troisième texte, une distinction sémantique entre *vraisemblable* et *véridique* (ce dernier comme synonyme plausible de *vrai* au sens logique). Ces points de vue sont réputés s'opposer, dans les travaux logiques et linguistiques portant sur les modalités⁵, en fonction d'une tension entre subjectivité et objectivité. La thèse défendue par Greimas est de les rapporter tous deux à des contrats socio-culturels, c'est-à-dire à des formes d'intersubjectivité. Le type général du discours (narratif, normatif, abstrait) comme son genre spécifique (tels, illustrant respectivement les types discursifs précédemment mentionnés, le texte sacré dogon, le texte juridique ou le texte de sémantique théorique) induisent l'attitude épistémique et, plus largement, la culture (au sens lotmanien) selon lesquelles la vérité se trouve ainsi, en chaque genre et type de discours, contractuellement constituée.

À l'ère du soupçon généralisé, une difficulté se pose toutefois à propos du contrat de véridiction. À la place de *faire-être-vrai* se substitue la manipulation discursive d'un énonciateur (un *faire-paraître-vrai*) à laquelle répond la sanction d'un énonciataire. Deux cas extrêmes de manipulation sont évoqués : le camouflage subjectivant du discours lacanien dont la vérité, pour recevoir l'adhésion du destinataire, doit paraître secrète ; et le camouflage objectivant du discours scientifique.

Le contrat de véridiction se double alors d'un contrat fiduciaire, impliquant non seulement l'adhésion du destinataire mais aussi, et surtout, la représentation que se fait le destinataire de l'univers axiologique de ce dernier (Greimas, 1983, p. 110). La vérité du discours se commute en *efficacité* où le jugement épistémique, basé sur la modalité du *croire* et établissant le degré de certitude de discours, a la prééminence sur le jugement aléthique, basé sur la modalité du *savoir* et établissant le degré de vérité (nécessaire, possible, contingent, impossible) de ce même discours.

1.4 Quatrième texte : « Le savoir et le croire : un seul univers cognitif »

Ce dernier texte revient en profondeur sur les relations entre *savoir* et *croire*. Au point de départ, il est reconnu que la persuasion associe un *faire-croire* au *faire-savoir*. La performance cognitive du destinataire est donc double ; par effet de symétrie, la sanction du destinataire, en guise de compétence cognitive, est autant celle d'un *croire-être* que d'un *savoir-être*. La question que pose alors

⁵ Notamment chez John Lyons (1977, p. 791-798), à qui ils permettent de distinguer la modalité épistémique (subjective) de la modalité aléthique (objective).

Greimas est celle du bien-fondé de la distinction modale entre *croire* et *savoir*. Deux rapports sont successivement examinés. Dans le premier, « le savoir précède le croire » (Greimas, 1983, p. 117) en ce sens qu'il peut agir comme une modalisation sur un énoncé déjà modalisé : le sujet de la manipulation *fait savoir* ce que le sujet de la sanction finit par *croire* (ou non) au sujet d'un fait donné. Selon le second rapport, « le croire précède le savoir » (Greimas, 1983, p. 122), dès lors que tout acte de savoir présuppose un contrat fiduciaire, ainsi que Greimas s'en est déjà expliqué dans le texte précédent.

De cet examen il résulte que, pour autant qu'on les distingue, *savoir* et *croire* participent à un seul et même système cognitif. Celui-ci instaure pour chaque destinataire un *univers référentiel du savoir*, thèse qui corrobore la notion d'encyclopédie (avancée par Umberto Eco [1979], quoique celui-ci ne soit pas mentionné) et qui, par ailleurs, se démarque de la théorie de mondes possibles (propre à la logique modale) en ce que ce système n'institue pas de réalité ultime — référent ou monde réel⁶. Cependant, comme ce système connaît deux manières syntagmatiques de relier *croire* et *savoir*, il est permis de considérer deux grands types de pensée causale : une pensée « *technicienne* de caractère algorithmique » (Greimas, 1983, p. 129) et une pensée *pratique*. La première est associée à un /ne pas pouvoir ne pas être/ objectivant ; la seconde, à un /devoir-être/ subjectif. Ceci évoque, sans la recouper entièrement, la distinction que Greimas a faite entre logique objectivante et approche sémiotique plus subjective.

Enfin Greimas ajoute à ces pensées causales le cas d'une « pensée parallèle » (Greimas, 1983, p. 129) reposant sur le *paraître* du monde et reliant par homologation ses figures à des figures du discours. Un tel système cognitif est lui aussi fondé sur le contrat fiduciaire d'un /devoir-être/.

À noter que ce texte confirme le distinguo entre modalisation et modalité en associant la première notion à l'acte (au *faire*), la seconde à l'état (à l'*être*). En ce sens, la distinction entre *faire* et *être* demeure présupposée par la théorisation des modalités.

2. Synthèse critique sur la théorisation sémiotique des modalités

Ainsi qu'on l'a déjà noté au cours de la présentation des textes, Greimas aura continûment ajusté des choix terminologiques et déplacé des élaborations conceptuelles. Une conviction théorique motive ces glissements : la narrativité, telle qu'elle est analysée par la sémiotique, a un fonctionnement bien distinct de la sémantique vériconditionnelle d'une proposition logique. Cependant, comme le

⁶ À ce sujet, l'affirmation de Greimas trouverait des démentis. Bien des logiciens ne reconnaissent aucune valeur particulière attachée au monde réel ; au milieu des années 1970, le débat entre logiciens à ce sujet fut d'ailleurs animé. Pour une synthèse, voir Fořt (2016, p. 25-30).

discours narratif est, non moins qu'une proposition logique, en lien avec la réalité — quoi qu'on entende par là —, sa théorisation ne peut manquer de questionner le statut de sa vérité et des modalités par lesquelles celle-ci advient.

Dans le premier texte, la vérité (narrative) se trouve dissociée de la nécessité (logique), chacune correspondant à une modalisation particulière. Ce découplage se poursuit dans le second et le troisième texte selon les qualifications de vraisemblable (narratif) et de véridique (logique). Sous une conception modale unifiée, elle peut se justifier par la prise en compte d'une caractérisation soit subjective (axiologique) soit objectivante. Une telle caractérisation ne résiste pas toutefois à l'analyse sémiotique : à un niveau profond, toute forme de véridiction repose sur une intersubjectivité. La possibilité d'un choix entre diverses formes de pensée retrouve alors une définition modale dans l'explicitation des tensions liant le croire (ordinairement dévolu à la fiction) et le savoir (accaparé par la science), tensions que l'approche sémiotique est capable d'assumer dans une théorisation générale des modalités.

Pour Greimas, l'investigation menée autour des modalités s'est révélée féconde. Par les liens qu'elle établit avec des concepts précédemment élaborés, soit en sémiotique soit dans des disciplines voisines — la logique au premier chef, mais aussi l'herméneutique, l'anthropologie générale et la philosophie des sciences —, elle a permis d'ouvrir des pistes de recherche démontrant la capacité de l'analyse sémiotique à aborder des questions intéressantes de l'épistémologie et la théorie de la connaissance. Mentionnons, pour mémoire :

- le statut du référent et l'hypothèse d'un univers cognitif et référentiel propre au locuteur ;
- la primauté de la catégorisation thymique, avec l'investissement axiologique qu'elle implique sur les modalisations ;
- la précellence de l'intersubjectivité discursive, en particulier pour la constitution des cultures et des épistémès ;
- la reconnaissance de deux types de pensée causale, l'une technique (logique), l'autre pratique (narrative) ainsi que la mise en évidence d'une pensée figurale et homologique (dans le sillage de la création linguistique par analogie chez Saussure).

À l'entrée « Modalité », le *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage* propose un compte rendu relativement précis de cette investigation, en estompant, comme il convient qu'il le fasse, les hésitations qui ont entouré la théorisation des modalités. Ces hésitations n'en restent pas moins la trace de difficultés conceptuelles sur lesquelles je voudrais à présent revenir.

2.1 Problème définitionnel

Comme on sait, *être* et *faire* constituent en sémiotique des prédicats dont la distinction est fondamentale, car elle donne à répartir la syntaxe narrative entre des états et des actions transformatrices d'états. L'hypothèse initiale a consisté à leur donner également la première place dans la théorisation des modalités. Cela a permis à Greimas d'apparier de façon ingénieuse les modalités tantôt avec une *performance cognitive* (un *faire* modal attribuable au destinataire) tantôt avec une *compétence cognitive* (un *être* modal propre au destinataire). Quand le rendement théorique de cette hypothèse n'a plus paru satisfaisant, une asymétrie est apparue : *faire* a conservé un pouvoir modal (dans les analyses de la manipulation et de la persuasion) tandis qu'*être* a repris son statut d'objet prédicatif simple.

Or cette asymétrie pose un problème pour la définition du concept de modalité. En première approche, celle-ci est définie comme « ce qui modifie le prédicat » (selon la formulation retenue dans le *Dictionnaire* ; Greimas ; Courtés, 1979, p. 230). De manière plus précise, elle est tenue ensuite pour « un énoncé surdéterminant un énoncé descriptif » (*ibid.*). Dans les deux définitions, les arguments *ce qui (modifie)* et *énoncé (surdéterminant)* demandent à être remplis par un prédicat. On vient de rappeler que deux prédicats étaient initialement prévus, *être* et *faire*, permettant la répartition des modalités en deux grands types. Lorsque *faire* seul subsiste, la modalité se voit caractérisée comme *acte épistémique*, et dotée des propriétés propres aux actes en général, à savoir qu'elle a un pouvoir de transformation. Par exemple, « reconnaître la vérité » (d'une proposition), énoncé modal, est considéré comme un acte en ce qu'il transforme un état antérieur nié en un nouvel état admis (Greimas, 1983, p. 118). Or ceci entre en contradiction avec la caractérisation générale des surmodalisations (dont *reconnaître la vérité* est assurément un exemple) comme *compétences* (Greimas, 1983, p. 81), puisque les compétences ont été définies en fonction d'un *être* modalisateur. Convendrait-il de renoncer à voir les modalités comme des compétences ? C'était pourtant ce à quoi la théorisation des modalités semblait précisément dévolue : elle devait permettre d'octroyer à la notion de compétence un statut sémantique spécifique dans le cadre général de la sémiotique narrative.

En fait, le risque d'une tension interne à la théorisation des modalités est déjà décelable entre les deux définitions proposées du concept : *ce qui modifie* appelle plausiblement un *faire* modal ; *ce qui surdétermine* renvoie de son côté à un *être* modal. La question serait donc de savoir si « ce qui » doit renvoyer à une caractérisation uniforme de la modalité (dans lequel cas l'une des définitions chasse nécessairement l'autre) ou s'il l'engage immédiatement dans une classification de deux grands types de modalités (chaque définition de la modalité valant alors seulement pour l'un de ces types). La résolution paradoxale que

Greimas propose tardivement (Greimas, 1983, p.121), sans revenir explicitement sur le problème inhérent à une définition, se situe à mi-chemin entre ces deux possibilités : la *modalité* est du côté de l'*être* (elle surdétermine), tandis que la *modalisation* est du côté du *faire* (elle modifie).

2.2 Problème typologique

Le statut modal d'*être* et de *faire* pose en outre un problème de classification des différentes modalités. Dans un premier temps, on l'a vu, ce problème trouve à se résoudre selon l'hypothèse que les modalités traditionnelles de la logique sont tenues pour des « surmodalisations » déclinant la variété des pouvoirs modaux d'*être* modalisateur.

Le tableau qui en découle, dans le premier texte, fait toutefois difficulté à propos de l'interprétation de la dernière colonne :

Figure : Tableau des modalités [1976].

Compétence		Performance
<i>modalités virtualisantes</i>	<i>modalités actualisantes</i>	<i>modalités réalisantes</i>
devoir-faire vouloir-faire	pouvoir-faire savoir-faire	faire-être

Source : Greimas (1983, p. 81).

La compétence est présentée dans ce tableau comme une modalisation de *faire*. En réalité, Greimas prévoit qu'elle puisse être tout autant une modalisation d'*être* (*devoir-être*, *vouloir-être*, etc.) (Greimas, 1983, p. 76). Dans la troisième colonne, en tant que « modalités réalisantes », il s'agit apparemment de la modalisation d'*être* par *faire*. Mais, outre que le pluriel de la catégorie ne se justifie guère, on se demande pourquoi n'est pas mentionné le cas de *faire-faire*, pourtant prévu dans le modèle en tant que « modalité factitive » (Greimas, 1983, p. 73). Le doute sur l'interprétation de cette troisième colonne se fait plus aigu encore lorsqu'on la compare avec le tableau des modalités présenté dans le *Dictionnaire* :

Figure 2 : Tableau des modalités.

MODALITÉS	virtualisantes	actualisantes	réalisantes
exotaxiques	DEVOIR	POUVOIR	FAIRE
endotaxiques	VOULOIR	SAVOIR	ÊTRE

Source : Greimas et Courtés (1979, p. 231).

L'absence de prédicat modalisé dans les deux premières colonnes, la dissociation de *faire* et d'*être* selon le critère exotaxique vs endotaxique dans la dernière, invitent à interpréter tout différemment le statut modal de « faire-être » dans le tableau précédent. Il semble que *faire* et *être* puissent être tous deux tenus pour des modalités. Le problème avec cette interprétation est que la puissance modale d'*être* est censée être entièrement décrite par les puissances *virtualisantes* et *actualisantes* de *devoir*, *vouloir*, *pouvoir* et *savoir* (comme surdéterminations modales d'*être*). *Être* modalisateur ne saurait donc représenter une modalité réalisante, et rien dans le premier texte de Greimas ne le laisse envisager.

Finalement, l'interprétation qu'entérinent Fontanille et Zilberberg (1998, p. 172), plus de vingt ans plus tard, dans leur propre présentation typologique des modalités nous semble être la plus plausible : *être* et *faire*, en tant que « modalités réalisantes » désignent ici des prédicats « purs », c'est-à-dire ni modalisateurs ni modalisés. La performance se donne ainsi à comprendre comme absence de modalisation, ou comme modalité se suffisant à elle-même, ce que peut confirmer l'hypothèse narrative de départ propre aux énoncés descriptifs. Dès lors, aucune place n'est prévue dans la typologie à *faire-être* (*faire* modalisateur d'*être*) ni à *faire-faire* (*faire* modalisateur de *faire*). Or cette absence est problématique pour l'interprétation de la pensée de Greimas sur les modalités car, en réalité, *faire-faire* et *faire-être* représentent, en tant que descriptions modales de la manipulation et de la persuasion, une grande part de ses préoccupations en ce domaine.

Le quatrième texte relance le questionnement typologique, sans apporter d'éléments vers une conclusion satisfaisante. Le mode d'existence de *croire* n'est pas précisé. Que *croire* compose avec *savoir* un même univers épistémique n'implique pas qu'ils appartiennent à la même catégorie modale. Bien au contraire, l'analyse de Greimas indique que diverses modalités sont impliquées dans l'acte épistémique, celles-là que les logiciens tiennent pour épistémiques d'un côté, pour aléthiques d'un autre côté, mais également des modalités de *vouloir*, de *devoir* et de *faire-savoir* appelées par un contrat fiduciaire.

Fontanille et Zilberberg (1998, p. 190) se sont avisés de cette lacune théorique et l'ont résolue en ajoutant un quatrième mode d'existence, dit « potentialisé », afin de rendre compte des modalités de croyance⁷. On peut ainsi estimer que l'élaboration typologique demeure susceptible d'amélioration, car l'esquisse qu'en a proposée Greimas à deux reprises ne répondait pas de manière recevable aux questions suscitées par ses analyses déductives des modalités.

2.3 Problème métalinguistique

Les difficultés inhérentes à la dénomination métalinguistique sont sensibles. Elles n'ont d'ailleurs pas échappé à Greimas :

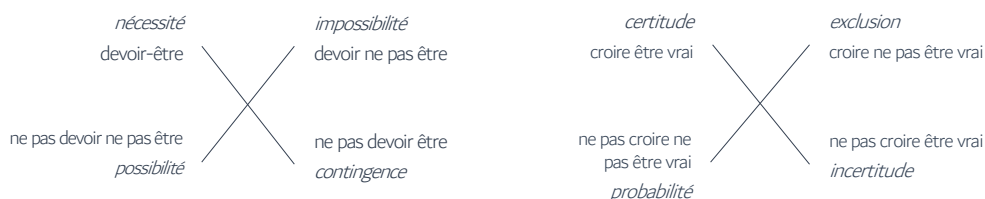
Les dénominations comportent, qu'on le veuille ou non, une part d'interprétation. [...] La fabrication terminologique solitaire à laquelle s'adonnent certains chercheurs n'est que rarement efficace : aussi, tout en nous permettant de suggérer, à titre indicatif, certaines dénominations possibles, nous aimerions mieux, si le besoin s'en faisait sentir, en confier la tâche à un « comité terminologique » susceptible d'apprécier leur emploi dans la pratique d'analyses textuelles (Greimas, 1983, p. 98).

Le projet d'institution d'un comité terminologique n'est pas sans précédent. De tels comités ont été constitués pour normaliser les activités dans certains secteurs de la vie sociale, tels le code de la route, le domaine juridique ou la chimie pharmaceutique. Dans le cas de la sémiotique, toutefois, la dénomination métalinguistique est si chevillée à la théorisation qu'il paraît naïf de déléguer les problèmes qu'elle pose. Elle illustre justement cette « pensée parallèle » dont Greimas esquisse les propriétés dans le quatrième texte : une pensée homologique qui donne à voir des *figures* en faisant correspondre aux expressions parfois assez rebutantes du carré sémiotique des mots empruntés à la langue ordinaire.

Les dénominations proposées par Greimas sont au demeurant perspicaces et semblent avoir été savamment mûries. Par exemple, sur le modèle du carré aléthique prenant pour base la nécessité, présenté dans le premier texte (Greimas, 1983, p. 78), le sémioticien conçoit sept ans plus tard, dans le quatrième (Greimas, 1983, p. 121), un carré épistémique prenant pour base la certitude. Bien que le jeu modal soit laissé implicite, ce carré paraît calqué sur le précédent. Voici comment on peut, à ce qu'il me semble, en restituer l'homologie :

⁷ Pour un examen critique de cette nouvelle typologie des modalités, qu'on me permette de renvoyer à une étude précédente (Badir 2020).

Figures 3 et 4 : « Structure modale du /devoir-être/ » & Structure des « modalités épistémiques » selon Greimas.



Source : Greimas (1983, p. 78 et p. 121 [adapté]).

La clé d'interprétation⁸ du second carré repose sur la place tenue par la probabilité, laquelle consiste à *être admissible*, c'est-à-dire à être reconnue pour ce dont on doutait (incertitude) ou pour ce dont on refusait antérieurement la vérité (exclusion), de sorte qu'un état probable conduise désormais, pourvu qu'on l'y pousse (en fonction de l'effet persuasif, c'est-à-dire du *faire-savoir*, d'un énonciateur), vers l'éventualité d'une affirmation (certitude).

Je voudrais néanmoins pointer sommairement deux types de risques liés à la dénomination métalinguistique dans la théorisation des modalités. Le premier consiste en une sorte d'« autonomisation » de la modalité. Alors que celle-ci est définie par rapport à un autre énoncé ou prédicat, des dénominations telles que « le savoir », « le croire », « la croyance » (Greimas, 1983, p. 116), « la confiance » (*ibid.*), « la certitude », « la vérité », etc. tendent à délier la modalité de toute situation particulière et à lui conférer au contraire la puissance générale d'une passion. Sans doute est-ce bien à cela qu'a mené son étude dans la pensée de Greimas. Encore faut-il reconnaître le parti-pris théorique que ce choix métalinguistique a favorisé, si même il ne l'a rendu possible.

Le second risque est moins aisé à saisir, quoique les indices en soient parfaitement tangibles. Les dénominations ont beau être métalinguistiques, elles n'en dépendent pas moins de l'usage d'une langue. C'est dans une langue donnée que se développe la théorisation des modalités. Inévitablement, le sentiment linguistique intervient pour une part cruciale dans leur identification. Prenons-en à témoin l'édition anglaise du *Dictionnaire*, parue sous le titre *Semiotics and Language*. Le tableau des modalités qui y figure propose, en guise de traduction, les dénominations métalinguistiques suivantes :

⁸ Je parle de clé parce que, selon Greimas (1983, p. 120), dans un état antérieur dû à Zilberberg la place d'*admettre* était occupée par *croire*. Or la dénomination métalinguistique joue ici un rôle capital dans l'analyse ; le carré de Zilberberg rend improbable la production d'une interprétation modale.

Figure 5 : Tableau des modalités.

Modalities	virtualizing	actualizing	realizing
exotactic	HAVING-TO	BEING-ABLE	DOING
endotactic	WANTING	KNOWING	BEING

Source : Greimas et Courtés (1982, p. 195).

Ces dénominations ne correspondent nullement aux prédicats modaux ordinairement employés dans les études de modalités de langue anglaise (*can, may, must, should, ought to...*), que ce soit par les logiciens comme par les linguistes.

En raison de l'ambition universaliste de ses analyses, ambition soulignée par Greimas à propos de la théorisation des modalités (Greimas, 1983, p. 95), l'approche sémiotique ne peut que se montrer inquiète devant le problème de traductibilité de ses dénominations métalinguistiques.

3. À propos de la vérité

Je clos ici ma lecture de la théorisation greimassienne des modalités. Je me propose toutefois de la relancer sur un point qu'elle a abordé de façon relativement insistante durant son élaboration : le statut de la vérité. Un tel sujet d'étude aurait certainement pu faire l'objet d'un article à part entière. L'examen qui a précédé montre cependant qu'il mérite d'être articulé à la théorisation des modalités, ce que seule l'approche sémiotique permet d'établir en toute clarté.

Au sujet de la vérité, il existe, comme on sait (ou comme on peut supposer), plusieurs théories. La plus répandue sert de soutien à la logique classique et, plus largement, est affidée au positivisme ; il s'agit de la théorie dite de la « vérité-correspondance »⁹. Les autres théories, parmi les plus discutées, relèvent de doctrines ontologiques et épistémologiques globales telles que le cohérentisme, le pragmatisme, le constructivisme, le consensualisme ou le minimalisme.

La théorie de la vérité-correspondance est la seule à donner un statut à la vérité qui vaille pour définition : la vérité est une propriété d'accord avec un fait ou avec la réalité¹⁰. Les autres approches se caractérisent par le refus de cette définition. Dans la plupart des cas, elles conduisent à substituer à la vérité une

⁹ La synthèse qu'en propose l'article rédigé par Marian (2022) pour la *Stanford Encyclopedia of Philosophy* offre une excellente introduction à cette théorie, ainsi qu'aux théories concurrentes.

¹⁰ Cette définition est celle que propose le dictionnaire Merriam-Webster en guise de seconde acception de *truth* ("2. the property (as of a statement) of being in accord with fact or reality"). Elle forme en outre le premier énoncé de l'entrée « Truth » sur le *Wikipedia* anglophone (consulté le 20 mars 2024). Les articles francophones se prêtent à des complications qui me dissuadent de les prendre pour point de départ.

autre notion : « La vérité n'est pas autre chose que... » (la cohérence sémantique, l'efficacité, une construction sociale, l'accord intersubjectif), renonçant à toute définition qui la caractériserait en propre. Le privilège ainsi octroyé à la théorie de la vérité-correspondance par les autres approches donne à entendre que *quelque chose* de cette définition résiste indépendamment de toute option théorique, quelque chose qui exprime ce qu'est la vérité sans qu'il soit nécessaire de recourir à une théorie de la connaissance ou à une ontologie pour l'affirmer.

La thèse que je m'appête à défendre est que la notion de la vérité peut être définie par une théorie générale (et non pas *ad hoc*). Cette théorie se trouve ainsi à l'égard de la vérité dans un rapport inversé à celui du positivisme : le positivisme ne peut être défendu que si l'on admet la définition de la vérité comme accord avec un fait ou avec la réalité ; la théorie à laquelle je fais appel, *et qui n'est autre que la conception sémiotique (ou sémiologique) du langage*, permet de fonder la définition formulée par la théorie de vérité-correspondance dans une modélisation plus abstraite et plus générale.

Le « quelque chose » qui résiste à toute approche théorique de la vérité est justement la propriété d'accord ou, ainsi qu'il vaut mieux la désigner pour éviter toute ambiguïté, la propriété de *correspondance*, en précisant que la notion de correspondance suppose que les « choses » (objets, grandeurs, entités...) mises en rapport sont *étrangères l'une à l'autre*, ce que ne marque pas assez la notion d'accord. Dans quel ordre de choses les choses sont-elles établies systématiquement dans un rapport de correspondance ? Nul autre que l'ordre du langage. La nature *sémiologique* du langage réside en ce que le langage est une mise en rapport de deux choses étrangères l'une à l'autre. Aussi la propriété de la vérité ne peut-elle être qu'une propriété afférant au langage. Il appartient au langage de faire advenir la vérité. La vérité est une propriété mettant en correspondance une « chose linguistique » (ordinairement, une proposition, mais d'autres grandeurs d'expression peuvent également faire l'affaire) avec un fait ou avec la réalité.

En guise d'étalement de cette thèse, je propose de développer succinctement trois arguments sémiotiques : premièrement (3.1), contrairement à ce que prétend Jakobson, la référence n'est pas une « fonction » du langage parmi d'autres mais le propre de son fonctionnement ; deuxièmement (3.2), la vérité est un débrayage *par défaut* ; troisièmement (3.3), la philosophie et la logique ne trouvent leur raison d'être que si la propriété de vérité est afférente au langage. Je poursuivrai alors la réflexion en considérant la façon dont interviennent les modalités dans le statut de la vérité (3.4-3.6).

3.1 Le fonctionnement référentiel du langage

L'affirmation suivant laquelle le fonctionnement référentiel du langage relève d'une conception sémiologique peut de prime abord surprendre. N'est-il pas généralement admis que la doctrine de Saussure a défilé le lien entre le langage et le référent ? Sans doute. Mais il suffit d'aborder les choses selon un autre angle pour s'apercevoir qu'une telle objection n'a pas le poids qu'on lui prête. Des six fonctions que Jakobson attribue au langage, la fonction référentielle est la seule qui dépende de la nature sémiologique du langage. Les émotions de l'émetteur et du récepteur (fonctions émotive et conative) se passent aisément de toute médiation sémiotique : leur implication dans le fonctionnement du langage est incidente. Semblablement, les signes relatifs au canal et au code (fonctions phatique et métalinguistique) sont opérationnels même sur des objets dépourvus de signification (comme de référence), ainsi que le montrent les tests mécaniques, d'une part, les expressions métamathématiques et métalologiques, d'autre part. Pas plus que les deux précédentes elles ne sont caractéristiques du fonctionnement du langage. Quant à la fonction centrée sur le message (fonction dite « poétique »), elle s'épanouit sans difficulté dans la poésie lettriste, dans les logogrammes et, plus généralement, dans la musique instrumentale, ce qui laisse encore penser que ledit « message » est capable de faire office d'expression « pure », c'est-à-dire sans lien conventionnalisé avec une signification (ou un référent). La constitution de deux « plans » (pour reprendre un terme de Hjelmslev) mis en correspondance est en revanche indispensable à l'exercice d'une fonction référentielle, laquelle se retrouve par conséquent au cœur de l'explication du fonctionnement linguistique.

L'objection doctrinale évoquée plus haut, si on la considère plus attentivement, porte sur les conditions d'exercice de la fonction référentielle. La correspondance de deux « choses », dont l'une serait, qui plus est, appelée « fait » ou « réalité », donne voie à une conception nomenclaturiste du langage. La pensée de Saussure invite à ne pas réduire à leur appréhension intuitive (dite « positive ») les notions de « chose », « fait » et « réalité ». Cependant la conception différentielle, disons même la conception *négative* du langage qu'il fait sienne, laisse intacte la correspondance nécessaire à la fonction référentielle.

Dans la description de la *langue*, les « choses » mises en correspondance peuvent être désignées sous les termes de « signifiants » et « signifiés » (ou « plan d'expression » et « plan de contenu ») et le *système* qui résulte de cette description peut se passer de tout renvoi à la réalité. Dans la *parole*, en revanche, tout de même que les signifiants s'actualisent en sons ou sous forme de lettres, les signifiés se manifestent nécessairement à travers des faits, des réalités ou

des « idées » (je vais revenir sur cette notion)¹¹. Non seulement on ne trouve rien dans les écrits de Saussure qui le démentisse, mais maints passages du *Cours de linguistique générale* (relatifs à l'arbitraire, à la création analogique, et jusqu'à la définition de la sémiologie où les signes demandent à être étudiés *dans la vie sociale*) ajouteraient des arguments à l'affirmation du fonctionnement référentiel du langage.

3.2 Le débrayage par défaut de la vérité

Ce fonctionnement se manifeste particulièrement dans certains énoncés du langage, moins dans d'autres. C'est pour ce motif que l'on s'autorise à le réduire à une fonction particulière — sauf que ce ne sera jamais une fonction parmi d'autres, il demeure activable dans n'importe quel énoncé. Les énoncés où le fonctionnement référentiel se fait le mieux entendre sont dits « descriptifs » (Greimas), « constatifs » (Austin), « déclaratifs » (grammaire traditionnelle). Ces énoncés se caractérisent par leur air de ne pas avoir d'énonciateur. Ils sont dépourvus de marques d'énonciation, raison pour laquelle le sémioticien les tient pour *débrayés*, désengagés de leur énonciation.

Ce qui s'énonce alors dans ces énoncés, c'est leur vérité. À tout le moins est-ce là la propriété attendue de leur fonctionnement référentiel. En dehors de tout élément adjacent susceptible de modifier ce fonctionnement, la vérité est ce qui est supposé de tout énoncé descriptif ; elle vient *par défaut*.

Une manière de le voir est que, pour qu'un énoncé soit faux, il est nécessaire de présupposer qu'il puisse être vrai. *Le soleil tourne autour de la terre* est un énoncé faux (ou réputé faux), mais le débrayage lui donne la tournure d'un énoncé vrai : le fonctionnement référentiel du langage *tend* à ce qu'il soit tel. Pour lui imputer une autre propriété, telle que la fausseté, des éléments adjacents — à savoir, d'autres énoncés, produisant des correspondances comparables à la première — sont nécessaires. Ceci vaut également pour les énoncés dits « analytiques ». *La terre est un soleil* est un énoncé faux, mais il se présente à la manière d'un énoncé vrai. Les énoncés négatifs ne dérogent pas à cette observation. *Le soleil n'est pas un astre* énonce une vérité jusqu'à preuve du contraire — preuve qu'un article de dictionnaire suffirait à fournir.

3.3 La recherche philosophique de la vérité

La philosophie née en Grèce repose entièrement sur l'assomption d'une vérité débrayée par défaut propre au langage, en général, et aux énoncés descriptifs, en particulier. La recherche de la vérité consiste, tout simplement, à

¹¹ Au demeurant, la distinction à faire entre contenu en langue et contenu dans le contexte de la parole est plus clairement marquée en sémiotique peircienne, avec le *distinguo* objet immédiat (ou interprétant) et objet dynamique (ce à quoi se rapporte le signe). Pour une présentation, voir Everaert-Desmet (2011).

dépouiller le langage de ses fonctions non référentielles, ou fonctions *rhétoriques*, comme en usent les sophistes — comme ils en *abusent*, affirmaient les philosophes grecs —, afin que son fonctionnement « véritable » advienne. Avec Parménide (et contre Gorgias), le fonctionnement référentiel du langage trouve son acmé dans l'énoncé « L'Être est et le Non-Être n'est pas ». Avec Socrate, la critique philosophique rejoint l'évidence d'une parole vraie commune à tous dans l'heuristique du dialogue. Qu'on me dispense de passer en revue les grandes figures de l'histoire de la philosophie ! Il suffit de reconnaître, avec Michel Foucault (2023, p. 33-34), que la philosophie est un *discours* et que son énonciation se rapporte de quelque manière — par dévoilement d'une origine ou constitution progressive — à la vérité.

Le projet de la logique formelle est une option radicale du projet philosophique général. Le langage ordinaire est ambigu parce que son fonctionnement référentiel est obstrué par des fonctions supplétives. Le langage formel de la logique se voudra dès lors langage strictement référentiel (avec une conception nomenclaturiste de la référence) où rien n'importe sinon la vérité. Dans ce langage, la propriété de vérité est attribuée à la *proposition* : la proposition entre en correspondance (ou non) avec un fait ou la réalité. Certains logiciens soutiennent que la proposition doit être distinguée de l'énoncé (*statement*). Si cette distinction est faite, la proposition est, selon un terme que j'emprunte à nouveau à Hjelmlev, une *forme* d'expression. Que les lettres employées pour désigner une proposition soient p ou q , que l'opérateur de négation soit manifesté par le symbole *non*, \sim ou \neg ne changent rien à la forme propositionnelle, ni à la vérité résultant de sa correspondance avec un contenu donné. Autrement dit, la proposition est l'expression « pure » (c'est-à-dire formelle) du fonctionnement référentiel du langage.

En revanche, on n'admettra pas que la propriété de vérité soit imputable à une idée. Une idée est juste, ou bonne, bien conçue, rationnelle (ou le contraire), mais non pas vraie. Ici, je me distancie d'une expression adoptée par la théorie de la vérité-correspondance. Comme celle-ci s'écrit principalement en anglais, l'expression dont je récuse l'usage est « *true belief* ». *Belief*, qu'on le traduise par « idée », « croyance », « opinion », « pensée », « jugement » (selon le contexte, toutes ces traductions sont plausibles en français), n'institue pas de vérité par défaut. *I believe that p* n'est pas équivalent à *I believe that p is true*. Sans doute y a-t-il une forte probabilité d'assertion relative à *I believe that p* si *I believe that p is true* ou *p is true* sont également assertables ; le rapport entre ces propositions n'est évidemment pas contingent. Il n'empêche que l'idée (la croyance, l'opinion, etc.) relative à une proposition est en droit indépendante de cette proposition. Par exemple, la vérité assignée par défaut à l'énoncé *Paul pense que le soleil tourne autour de la terre* est maintenue, même s'il est prouvé que *le soleil tourne autour de la terre* est un énoncé faux ; il en est de même pour

l'énoncé *Paul tient pour vrai que le soleil tourne autour de la terre*. On voudra peut-être objecter que j'ai transformé l'idée (*belief*) en un énoncé. Mais il n'y a pas moyen de faire autrement si la vérité doit se définir comme propriété de correspondance entre deux choses étrangères l'une à l'autre. De deux choses l'une, en effet : ou bien, suivant un principe d'empirisme, le jugement relatif à un fait n'est en rien différent de la perception qu'on peut en avoir, et dans ce cas le jugement n'a rien à faire avec la vérité (il n'est pas communicable, par exemple, ni réfutable) ; ou bien le jugement diffère de la perception, et dans ce cas sa différence doit être manifestée, si le besoin s'en fait sentir, par une expression (sous forme propositionnelle ou en langage ordinaire) distincte de l'expression du fait perçu. Dans l'un et l'autre cas, aucune vérité ne s'attache en propre audit jugement, et ce ne peut être que par convention (ou par abus de langage) que l'on parlera de jugement vrai ou « *true belief* ».

3.4 L'énonciation modale de la vérité

Il reste qu'un énoncé demande à l'être (à être énoncé) dans et par une énonciation, et qu'à son débrayage s'enchaîne nécessairement un embrayage. Les qualifications employées pour désigner le type d'énoncés illustrant le fonctionnement référentiel du langage le disent de façon éloquente : ces énoncés demandent à être *constatés*, *déclarés* ou à entrer dans une *description*. Telles sont en effet les formes de leur énonciation. Pour employer, par commodité, le style métalinguistique des philosophes analytiques, on admettra ainsi que, pour un énoncé « *p* » dont le fonctionnement référentiel est apparent, l'explicitation de son énonciation peut être paraphrasée par quelque chose comme « Il est constaté que *p* », « Je déclare que *p* » ou « *x* est décrit par le fait de dire que *p* ». Il n'est pas sûr, toutefois, que ce type d'énonciation suffise à révéler la vérité par défaut attribuable à l'énoncé. La présomption de vérité pourrait être d'ordre culturel. Greimas fait une observation bien amusante à ce sujet. L'attitude intersubjective des lettrés, au sujet du fonctionnement référentiel du langage, différerait entre l'Europe (vieille et suspicieuse ?) et les États-Unis (jeunes et candides ?) :

Alors qu'en Europe et plus particulièrement en France le langage est communément considéré comme un écran mensonger destiné à cacher une réalité et une vérité qui lui sont sous-jacentes, comme une manifestation de surface qui laisse transparaître les significations latentes plus profondes, aux États-Unis, au contraire, le discours est censé coller aux choses et les exprimer de manière innocente (Greimas, 1983, p. 108).

Il importe peu que cette observation culturelle soit plausible ou non — beaucoup d'intellectuels nord-américains en seraient sidérés, à mon avis. Elle

m'intéresse parce que, d'une part, elle lie uniment fonction référentielle et vérité au langage, en accord avec la conception que j'ai défendue au sujet du statut de la vérité ; et parce qu'elle évoque, d'autre part, l'éventualité d'avoir à révéler ce lien (seulement « sous-jacent » et « latent » dans l'énoncé). On verra plus loin (3.6) que je ne souscris pas à cette proposition, et pour des raisons qui ne sont pas seulement culturelles, mais il m'intéresse de la considérer en premier lieu parce qu'elle permet de dissocier clairement la vérité énoncée (par défaut) et l'énonciation de la vérité.

Dans le cas à examiner, donc, la vérité n'est plus seulement par défaut : bien qu'elle soit toujours relative à un énoncé singulier, elle se révèle par des marques propres. Par quels moyens la vérité est-elle énoncée ? C'est ici que la question de la vérité rejoint la recherche sur les modalités. Deux principes théoriques peuvent être avancés à propos de l'*énonciation* de la vérité. Premièrement, l'énonciation de la vérité est toujours modale ; c'est la forme que prend son embrayage (section 3.6). Deuxièmement, la modalité d'énonciation de la vérité se caractérise par sa variabilité (section 3.5). Je traiterai de la seconde proposition avant la première, parce que, pour être en mesure de répondre à celle-ci, une théorie des modalités susceptible de contenir leur variabilité est nécessaire, chose que la sémiotique seule a prévu : des modalités, elle offre une analyse systématique.

3.5 Trois modalités d'énonciation de la vérité

En fait, nous avons déjà eu un aperçu d'énonciation modale de la vérité. L'énoncé *Paul croit que le soleil tourne autour de la terre* contient une énonciation modale, embrayée sous la forme d'une croyance, relative à la vérité de l'énoncé *Le soleil tourne autour de la terre*. Une paraphrase acceptable de « Paul croit que » est « Paul tient pour vrai que », ce qui indique que la présence d'une modalité dans l'énoncé est bien une manière d'énoncer, ou d'exprimer, sa vérité (même si l'énoncé est faux *par ailleurs*, pour d'autres raisons que son énoncé et son énonciation modale, *y compris pour Paul*).

Bien distinct de cette première modalité est, en français, celle des énoncés *Paul sait que le soleil tourne autour de la terre* ou *Paul prétend que le soleil tourne autour de la terre*. Il ne s'agit pas cette fois de représentation, comme dans le cas précédent, mais d'assomption (pour soi avec *savoir*, à l'égard d'autrui avec *prétendre*). Une paraphrase acceptable de « Paul prétend que » est « Paul donne pour vrai que ». La vérité par défaut de l'énoncé visait la réalité ; celle qui est exprimée par la modalité vise en revanche la connaissance. La connaissance d'un fait ou de la réalité se substitue à ce fait ou à la réalité dans la correspondance que l'énoncé modal établit comme expression vraie. Considérée sous un autre angle, ceci revient à dire que la correspondance initiale est suspendue par une énonciation épistémique : de réelle, elle devient seulement

possible, et la nécessité assumée (degré extrême de sa possibilité) quant à un fait n'équivaut pas encore à la réalité dudit fait. Certes il y a quelque chose d'étrange à énoncer une connaissance que tout un chacun tient pour erronée, mais c'est bien le pouvoir des modalités assumptives de suspendre le débrayage par défaut de la vérité. Pour augmenter la plausibilité de l'énoncé *Paul sait que le soleil tourne autour de la terre*, on peut conférer à ce savoir un statut de représentation (*Paul croit savoir que...*, *Paul a l'air de savoir que...*), ce qui est une manière d'amoinrir le pouvoir modal de *savoir que*, ou bien au contraire accentuer ce pouvoir (*Paul sait, car tous les scientifiques se trompent à ce sujet, que...*).

Un troisième type de modalité se rapporte aux projections, tels les énoncés *Paul entend que le soleil tourne autour de la terre*, *Paul prévoit que le soleil tourne autour de la terre*. Ici la vérité de l'énoncé est à venir. Mise au passé (*Paul entendait / prévoyait que le soleil tournasse autour de la terre*), l'énonciation modale pointe davantage l'irréalité de l'énoncé (la présence d'un subjonctif y est plus sensible), par conséquent l'impossibilité de lui attribuer une vérité par défaut, mais met aussi en évidence le pouvoir de vérité que la projection contient : quand bien même il serait faux, pour quelque raison alléguée, que le soleil tourne / tournasse autour de la terre, la volonté de Paul est / était que cela soit ainsi à une période ultérieure à l'énonciation.

Ainsi que Greimas l'avait observé, la vérité prend avec chaque type d'énonciation modale une « coloration » particulière, c'est-à-dire qu'elle est bel et bien modalisée. Admettons ainsi qu'une représentation tient l'énoncé pour *vraisemblant* ; une assumption le donne pour *véridique* ; une projection le rend *probable*¹².

3.6 La vérité instanciée : un quatrième type de modalité

Venons-en alors à l'éventualité que la vérité ne soit pas sous-jacente à tel ou tel énoncé mais qu'elle y soit au contraire apparente. Que vaut la possibilité de son énonciation dans ce cas-là ? Puisque la vérité d'un énoncé est débrayée par défaut, son explicitation advient toujours en supplément. Dans la suite de l'article auquel la précédente citation est empruntée, Greimas envisage deux formes contrastées pour cette explicitation. La première consiste en un embrayage emphatiquement subjectif ; dans notre exemple, l'emphase pourrait être exprimée de la manière suivante : *Je te dis que le soleil tourne autour de la*

¹² Notons cependant que la force modale n'est pas exprimée de façon équivalente par ces qualificatifs : elle est maximale dans *véridique* (et s'accommode peu d'une conception relativiste de la connaissance), moyenne dans *vraisemblable* et *probable* (même si une théorie atteignant un certain taux de probabilité soit tenue pour vraie par la communauté scientifique).

terre!¹³ La seconde au contraire produit un embrayage objectivant, soit, par exemple, *Il s'avère que le soleil tourne autour de la terre*. Comme on le devine, ces formes sont loin d'avoir cours seulement aux États-Unis... Dans les deux formes, subjective ou objectivante, l'énonciation ne cherche qu'à expliciter la vérité par défaut contenue dans l'énoncé ; elle ne l'énonce pas comme une signification nouvelle mais l'instancie par un supplément d'expression.

Cette forme d'énonciation est-elle modale ? L'analyse développée par Greimas, observant que son effet est celui d'une manipulation (un *faire être*), m'incline à la prendre pour telle. L'instanciation force l'énonciataire à prendre l'énoncé pour vrai. Alors que la vérité par défaut est révisable par quelque énoncé adjacent, la vérité instanciée demande à être contrée par une autre énonciation — par exemple, *Et moi j'affirme le contraire* ! Une telle modalisation de la vérité prend cette fois l'énoncé pour *véritable*.

La manipulation objectivante peut aller, observe Greimas, jusqu'au camouflage. J'en donnerai pour illustration les « tables de vérité » de la logique formelle : ce sont des instanciations imposant la vérité des propositions. Considérons par exemple le tableau suivant, reproduit dans tous les manuels de logique élémentaire :

Figure 6 : Tableau des valeurs de vérité de la négation.

p	$\neg p$
T	F
F	T

Source : Auteur.

Tout formel qu'il soit, ce langage a le statut d'une énonciation modale à l'égard de la proposition p . Considérer la possibilité que p soit faux entre en conflit avec le pouvoir descriptif de p , c'est-à-dire avec la vérité par défaut attribuable à toute proposition en tant que proposition. L'instanciation à partir de laquelle p est tenu pour faux est décelable dans la paraphrase en langage ordinaire : *S'il est faux que p , il est vrai que $\neg p$* ¹⁴, où « il est vrai que » est une énonciation instanciatrie de la vérité de l'énoncé « $\neg p$ ». Le camouflage de cette énonciation provient de l'usage métalinguistique d'un diagramme. En fait tout métalangage est une forme particulièrement accusée de manipulation, imposant à l'énonciataire la vérité des énoncés produits.

Les linguistes éprouvent quelque difficulté à décrire la modalité aléthique. Plusieurs conviennent qu'il n'est pas aisé de la distinguer de la modalité

¹³ Sans doute une telle forme est peu usitée. On trouvera plus normal d'employer la tournure *Je t'assure que...* où intervient conjointement une modalité assumptive (pourvu qu'on s'accorde sur la paraphrase *Je suis sûr, en te le disant, que...*).

¹⁴ Laissons de côté la difficulté que représenterait la paraphrase en langage ordinaire de « $\neg p$ » !

épistémique, ce que je leur accorde volontiers. En fait, rendre compte de la valeur « nécessaire » d'une vérité (tout de même que de sa valeur possible) impose l'usage de deux modalités énonciatives subordonnées. Pour reprendre des exemples traditionnels : *L'eau bout à cent degrés* et *Tous les hommes sont mortels* sont des énoncés vrais par défaut, en tant qu'énoncés (il en serait de même si on substitue *trente* à *cent*, ou *immortels* à *mortels*). De tels énoncés ne sont donc en rien modaux. En revanche, ces autres énoncés, *Que l'eau bouille à cent degrés est toujours vrai* et *Que tous les hommes soient mortels est nécessairement vrai*, contiennent une énonciation doublement modale, instanciant leur valeur de vérité (par le fait d'user du mot *vrai* avec un prédicat d'état) et assumant le degré de connaissance exprimée par leur valeur de vérité (par les mots *toujours* et *nécessairement*). Les propositions dites « aléthiques » en logique formelle sont ainsi, en réalité, des énoncés dont le camouflage énonciatif consiste en une instanciation de vérité (*s'avérer vrai*¹⁵), subsumée par une assumption de force maximale (pouvoir être absolument), soit un pouvoir s'avérer vrai absolument. Ces propositions sont certes « relatives à la vérité », mais uniquement dans une visée de connaissance.

Représentation, assumption, projection, instanciation : telles sont les quatre grandes catégories des modalités, chacune susceptible d'être dédoublée par une modalisation subjectivante ou objectivante. La théorisation sémiotique peut démontrer, grâce à l'analyse des modes d'existence, que cette typologie épuise les ressources modales. À l'égard de la vérité, elle offre quatre possibilités de modalisation, concevables du point de vue de l'action modalisatrice comme du point de vue de l'énoncé modalisé, ainsi que le montre la dernière ligne du tableau suivant :

Figure 7 : Tableau des modalisations de la vérité.

	Modes subjectivés		Modes objectivés	
	Modes virtualisés	Modes actualisés	Modes potentialisés	Modes réalisés
Modalisations subjectivantes	CROIRE <i>Paul croit que p</i>	VOULOIR <i>Paul entend que p</i>	SAVOIR <i>Paul sait que p</i>	FAIRE <i>Je te dis que p !</i>
Modalisations objectivantes	PARAÎTRE <i>Il semble à Paul que p</i>	DEVOIR <i>Paul prévoit que p</i>	POUVOIR <i>Paul prétend que p</i>	S'AVÉRER <i>Il s'avère que p</i>
Effets modaux sur la vérité	<i>Représentations vraisemblables / du vraisemblant</i>	<i>Projections prophétiques / du probable</i>	<i>Assomptions véridictoires / du véridique</i>	<i>Instanciations « authentifiantes » / du véritable</i>

Source : Auteur.

¹⁵ Les puristes jugent l'expression pléonastique ; en fait elle ne l'est pas, car *s'avérer* se rapporte à l'énonciation, *vrai* à l'énoncé.

Les verbes mis en petites capitales qui servent de désignations aux huit catégories modales dans le tableau ci-dessus sont évidemment employés avec une valeur métalinguistique : la catégorie se manifeste en langue par une grande variété de verbes (ainsi que par des locutions verbales, des adjectifs, des adverbes, etc.). Pour le reste, je dois prier le lecteur, la lectrice, de se référer à mes travaux antérieurs sur la question¹⁶ s'il ou elle veut se laisser convaincre que le tableau ci-dessus propose une reformulation mieux argumentable et théoriquement plus aboutie du tableau des modalités contenu dans le *Dictionnaire* de Greimas et Courtés (comme reproduit plus haut).

Conclusion

Les modalités constituent un champ notionnel qui reste encore largement à explorer. À l'intersection des états mentaux et de la prédication verbale, leur investigation théorique cherche à comprendre selon une variété raisonnée ce que cela signifie, pour un sujet, de penser. Au sein de cette recherche pluridisciplinaire, l'approche sémiotique occupe une place légitime. L'évolution de sa théorisation des procédés narratifs impliquait qu'elle investisse le domaine des modalités et, ce faisant, elle s'est démarquée tant de l'étude linguistique que de la formalisation logique par une démarche originale et par des conceptions nouvelles.

Les travaux de Greimas paraissent, à cet égard, incontournables. Les quatre textes qui s'y rapportent dans *Du sens II* proposent des possibilités d'articulation, nombreuses et complexes, entre les concepts de la sémiotique narrative et l'analyse modale. Davantage que d'autres de ses travaux, ils montrent l'incidence que peut avoir la théorie sémiotique hors de l'interprétation des textes dans les genres narratifs attendus — conte, mythe, nouvelle, etc. En effet, la réflexion sur les modalités est une voie d'accès pour l'analyse d'autres types de discours : discours argumentatif, scientifique ou idéologique ; d'où aussi, à travers cette investigation, un certain redéploiement des concepts narratifs, tel celui du contrat fiduciaire.

Non moins que la fiction, la vérité suppose l'établissement d'un contrat fiduciaire où les représentations épistémiques et axiologiques jouent un rôle essentiel. Dans la contribution que j'ai tenu à apporter dans la troisième section, j'ai cherché à montrer que l'existence d'un contrat fiduciaire impliquait de distinguer vérité énoncée et énonciation de la vérité. Les modalités épistémiques et aléthiques initialement conçues par la logique sont censées s'appliquer aux énoncés en laissant dans l'ombre la part cruciale jouée par l'énonciation de la vérité. Or une proposition (logique) ne peut être conçue ou jugée nécessaire que si sa valeur de vérité fait l'objet d'une énonciation. Mais ceci ne dit pas encore que la vérité soit absente de l'énoncé, bien au contraire : la vérité demande à être

¹⁶ Voir en particulier Badir (2020) et Badir (2022).

considérée comme une *propriété* de l'énoncé. Alors qu'en logique il est donné à considérer une proposition hors de sa valeur de vérité (puisque celle-ci, vraie ou fausse, lui est attribuée ensuite), la nature même du langage *présuppose* que l'énoncé, et la proposition qui en dérive, soit donné par défaut comme vrai. La modalité vient seulement révéler, affirmer ou infirmer cette vérité première dans le rapport que l'énoncé entretient avec le sujet de son énonciation. ●

Références

- BADIR, Sémir. La typologie sémiotique des modalités. Une mise au point. *Semiotica*, n. 234, p. 79-101, 2020. Disponible sur : <https://doi.org/10.1515/sem-2018-0123>. Consulté le : 15 oct. 2024.
- BADIR, Sémir. Modalités et états mentaux. *Signata*, n. 13, 2022. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/signata.3443>. Consulté le : 15 oct. 2024.
- DARRAULT, Ivan. Présentation. *Langages*, v. 10, n. 43, p. 3-9, 1976. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1976_num_10_43_2313. Consulté le : 15 oct. 2024.
- DEPRAETERE, Else. Modality. In: RIEMER, Nick (dir.). *Semantics*. London : Routledge, 2015. p. 370-386.
- ECO, Umberto. *Lector in fabula*. Milano : Bompiani, 1979.
- EVERAERT-DESMEDT, Nicole. La sémiotique de Peirce. *Signo* [en ligne], 2011. Disponible sur : <http://www.signosemio.com/peirce/semiotique.asp>. Consulté le : 15 oct. 2024.
- FONTANILLE, Jacques ; ZILBERBERG, Claude. *Tension et signification*. Liège : Mardaga, 1998.
- FOŘT, Bohumil. *An introduction to Fictional Worlds Theory*. Frankfurt am Main : Peter Lang, 2016.
- FOUCAULT, Michel. *Le discours philosophique*. Paris : Seuil, 2023.
- GREIMAS, Algirdas Julien; COURTÉS, Joseph. *Semiotics and language: an analytical dictionary*. Bloomington : Indiana University Press, 1982.
- GREIMAS, Algirdas Julien ; COURTÉS, Joseph. *Sémiotique*. Dictionnaire raisonné du langage. Paris : Hachette, 1979.
- GREIMAS, Algirdas Julien. *Du sens II*. Paris : Seuil, 1983. t. 2.
- LE QUERLER, Nicole. La notion de « modalité ». Types de modalité. In: HAßLER, Gerda (ed.). *Manuel des modes et modalités*. Berlin : De Gruyter, 2022. p. 23-40. Disponible sur : <https://doi.org/10.1515/9783110551099>. Consulté le : 15 oct. 2024.
- LYONS, John. *Semantics*. Cambridge: Cambridge University Press, 1977.
- MARIAN, David. The Correspondence Theory of Truth. In: ZALT, Edward. *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Summer 2022 Edition). California : Stanford University, 2022. Disponible sur : <https://plato.stanford.edu/archives/sum2022/entries/truth-correspondence/>. Consulté le : 15 oct. 2024.
- PORTNER, Paul. *Modality*. Oxford : Oxford University Press, 2009.
- ZILBERBERG, Claude. *Éléments de grammaire tensiva*. Limoges : Pulim, 2006.

The semiotic theorization of modalities and the status of truth

 BADIR, Sémir

Abstract: This article dynamically rereads four of Greimas's texts in *Du sens II*, which are devoted to the semiotic theorization of modalities. We begin by showing how this theorization relates to the progress of narrative semiotics, and in what direction it takes it. We then set out to clarify the problems it raises regarding the definition of modalities, their typology and their metalinguistic designations. Finally, given that this theorization encounters in these texts interests specific to the theory of logic (from which the very notion of modality is borrowed), we attempt to grant the notion of truth a status that is compatible with semiotic theory. To this end, a distinction is made between truth enunciated by default and modal enunciations (alethic and epistemic, no less than axiological and fiduciary) of truth.

Keywords: modality; truth; referential function; modalisation; narrative semiotics.

Como citar este artigo

BADIR, Sémir. La théorisation sémiotique des modalités et le statut de la vérité. *Estudos Semióticos* [online], vol. 20, n. 3. Dossiê temático “*Sobre o sentido II*, quarenta anos mais tarde: o pensamento de Greimas em devir”. São Paulo, dezembro de 2024. p. 27-52. Disponível em: <https://www.revistas.usp.br/esse>. Acesso em: dia/mês/ano.

How to cite this paper

BADIR, Sémir. La théorisation sémiotique des modalités et le statut de la vérité. *Estudos Semióticos* [online], vol. 20, issue 3. Thematic issue “*Du sens II*, forty years later: Greimas' thought in the making”. São Paulo, December 2024. p. 27-52. Retrieved from: <https://www.revistas.usp.br/esse>. Accessed: month/day/year.

Data de recebimento do artigo: 18/05/2024.

Data de aprovação do artigo: 12/09/2024.

Este trabalho está disponível sob uma Licença Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 Internacional.

This work is licensed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 International License.

